

VILLE DE VEMARS

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Sarcelles
Canton de Goussainville

N° 40.2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

14 décembre 2024

Date d'affichage

14 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 11

Votants 15

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 19 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la Présidence de Monsieur Frédéric DIDIER, le Maire.

Etaient présents : Patricia ANDRIANASOLO, Didier PREVOST, Isabelle DUFLOS, Adjointes au Maire.

Georgette ROUSSY, Antonia CORNET, Véronique BUCHET, Demba DIALLO, Yves LECUYER, Olivier MAGNIER, Marie-Christine COMONT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés : Alain GOLETTO (pouvoir à Mme DUFLOS), Lionel LECUYER (pouvoir à M. le MAIRE), Georgette BRAZIER (pouvoir à Mme BUCHET), William CADOR (pouvoir à M. PREVOST).

Etaient absents : Adeline COURTOIS, Martial VANDAMME, Marina NICOLAS, Joseph MELE.

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. PREVOST

Rapporteur : M. le MAIRE

OBJET :

Demande de subvention au Département pour la création d'un salon de coiffure.

Les membres du Conseil sont informés de l'ouverture prochaine d'un salon de coiffure au cœur du village. Ce projet vise à répondre à une demande croissante des administrés, en particulier des nombreux seniors, et à offrir un service de proximité attendu depuis longtemps.

Le local prévu à cet effet, en cours de réhabilitation, est situé au sein de la résidence Charles PEGUY, au n°02 de la rue de la Mairie.

Le montant prévu des travaux nécessaires à un aménagement du local spécifique aux artisans, s'élève à **36 522,02 € HT (trente-six mille cinq cent vingt-deux euros et deux cents)**.

M. le MAIRE ajoute que le Conseil Départemental du Val d'Oise accompagne financièrement les communes dans le cadre d'un dispositif d'aide au développement de l'économie par la revitalisation des commerces de proximité dans leur environnement ; le Plan « France Ruralités », et ce à hauteur de **25%** du cout des travaux, soit un montant de **9 130,50 € (neuf milles cent trente euros et cinquante cents)**.

Il est ainsi proposé de solliciter le Département pour une demande d'aide au titre du Plan « France Ruralités » en vue de réaliser les travaux de réhabilitation de ce local, selon le plan de financement ci-dessous :

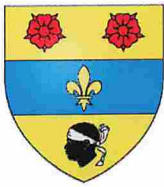
PARTICIPATION COMMUNE	PARTICIPATION DEPARTEMENT (25%)	TOTAL
27 391,52 €	9 130,50 €	36 522,02 €

Transmise le

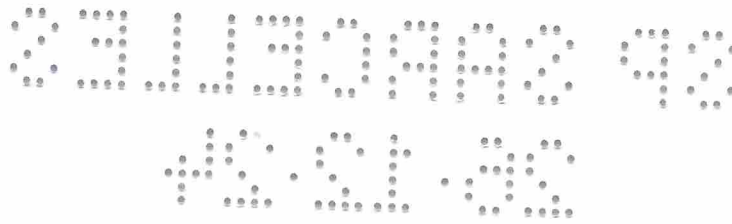
21 DEC. 2024

Affichée le

20 DEC. 2024



VILLE DE VEMARS



Vu le plan « France Ruralités » du Conseil Départemental,

Entendu l'exposé de M. le MAIRE,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité pour,

- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE à solliciter le Fonds Départemental d'aide aux communes au titre du « Développement de l'économie par la revitalisation des commerces de proximité dans leur environnement » du Plan « France Ruralités » d'un montant de **9 130,50 € (neuf milles cent trente euros et cinquante cents)**,
- ✓ **DIT** que les travaux afférents seront inscrits au budget de la Commune,
- ✓ **AUTORISE** M. le MAIRE ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✓ **CHARGE** les services administratifs communaux de transmettre la présente délibération à M. le Sous-Préfet de Sarcelles.

Fait et délibéré en séance,
Les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Frédéric Didier